

Laïcité interculturelle : l'exemple du Québec

Dans son ouvrage « Une laïcité interculturelle. Le Québec, avenir de la France ? », **Jean Baubérot** mène une enquête sur la construction d'une laïcité interculturelle au Québec. Il décrit et analyse le contexte historique dont voici quelques jalons :

- **1964** : Création d'un ministère de l'Éducation. « Il prend en charge le système scolaire mais celui-ci reste bi-confessionnel, catholique et protestant. La mutation de l'identité canadienne française, avant tout catholique, en nationalisme québécois, avant tout francophone, conduit les écoles catholiques francophones à accueillir des migrants d'autres confessions, suite à l'adoption de la Charte de la langue française (1977) ».
- **1995-96** : Les états généraux de l'éducation voient naître une coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire. La « commission Proulx » est mandatée pour étudier les questions concernant la religion à l'école. Son rapport final recommande l'instauration d'une « laïcité ouverte » à l'école.
- **2001** : un processus de création d'un programme unique d'éthique et culture religieuse est mis en place. Son but : favoriser une connaissance des principales religions (en premier lieu du catholicisme comme « tradition patrimoniale de culture » du Québec) et éduquer au respect des convictions de l'autre. Un des théoriciens de ce cours, le philosophe Georges Leroux, le situe dans la filiation de Locke : il offre la « connaissance du pluralisme religieux dans un espace qui est laïque ».
- **2006-2007** : « Crise des accommodements ». Les « accommodements raisonnables » sont jugés négativement par une grande partie de la population québécoise.
- **2007-2008** : la **commission Bouchard-Taylor** enquête pendant 14 mois, écoute 3500 personnes au cours d'auditions retransmises à la télévision, lit 901 mémoires qui lui sont adressés par des organismes ou des particuliers. L'une de ses conclusions est que la crise des accommodements est une crise des perceptions. Ils démontrent que l'accommodement donne des garanties contre le risque d'uniformisation, de normalisation majoritaire. En tant que membre (« dissident ») de la commission **Stasi** française (« Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République », qui n'a eu que 4 mois, en 2004, pour rendre son rapport), **Baubérot** suit les avancées de Bouchard et Taylor avec une certaine envie pour les moyens en temps et en argent dont disposent les commissaires québécois. La décision la plus importante du rapport Stasi, on s'en souvient, a été celle concernant l'interdiction de « tenues et signes manifestant une appartenance religieuse et politique » dans les écoles publiques.

Baubérot souligne que la sécularisation du Québec au cours de ces trois dernières décennies est profonde. « Si au recensement de 2001 environ 80% de Québécois se déclarent catholiques, moins de 10% sont pratiquants. Et ce sont les communautés italiennes et latino-américaines du Grand-Montréal qui permettent d'atteindre ce chiffre. ». A ce fait s'ajoute une baisse de la natalité québécoise, qui rend l'accueil des migrants essentiel au point de vue démographique. La prise en compte de la dimension interculturelle de la société devient donc indispensable.

La **laïcité ouverte** recommandée par le rapport Bouchard-Taylor est définie par « la combinaison d'une stricte neutralité des institutions et la plus grande liberté possible des individus ».

« La laïcité rend possible une communauté politique qui ne s'identifie pas à une communauté religieuse ou culturelle. A condition qu'elle ne soit pas « intégrale » ou « rigide », précisent Bouchard et Taylor. Ils ont raison, et c'est pour cela que l'interculturalisme apparaît comme un garde-fou contre des dérives possibles de la laïcité ; notamment contre la dérive d'une sécularisation obligatoire, imposée au nom de la laïcité, alors que **la sécularisation, en régime démocratique, procède d'une interconnexion entre la société globale et les divers groupes religieux**. Mais la laïcité s'avère également nécessaire à l'interculturalisme comme garde-fou face à des dérives communautaristes ou à une instrumentalisation intégriste de l'ouverture interculturelle »

« La laïcité doit veiller de façon vigilante à ce qu'aucune identité ne puisse englober l'individu, ne puisse l'empêcher de se construire une individualité, c'est-à-dire une résultante personnelle de ses diverses identités ».

Les Québécois peuvent trouver « un point d'équilibre entre un républicanisme qui voudrait une sphère publique aseptisée, et un multiculturalisme qui tendrait vers la juxtaposition des communautés »

Jean Baubérot, Une laïcité interculturelle. Le Québec, avenir de la France ? L'Aube, 2008.
cf. Rapport de la commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables
<http://www.accommodements.qc.ca/>